



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

4 février 2013

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
POPULAIRE LAO À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À GENÈVE LE 26 OCTOBRE 2012**

ENVOI DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, conformément aux dispositions du paragraphe 9 du Protocole d'accession de la République démocratique populaire lao à l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, fait à Genève le 26 octobre 2012, une copie certifiée conforme dudit Protocole.

Conformément à son paragraphe 8, le Protocole entrera en vigueur le 2 février 2013.

Pascal Lamy
Directeur général